

PROCÈS VERBAL

Réunion du Conseil Municipal

Exécution de l'article L.2121-25 du code
général des collectivités territoriales

COMMUNE DE SAINT CYR LE GRAVELAIS

Séance du 29 FEVRIER 2024

Date de convocation :
23/02/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 29 février à vingt heures quinze minutes, le conseil municipal de la commune de SAINT CYR LE GRAVELAIS, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Louis MICHEL, maire.

Date d'affichage :
01/03/2024

Nombre de conseillers

En exercice : 14

Présents : 13

Pouvoirs : 1

Votants : 14

Secrétaire de séance :
Sandrine PLANCHENAU

	Présent(e)	Absent(e)	Pouvoir	Pouvoir donné à
Annette BEDOUET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0
Géraldine BLIN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0
Soizic CHEVALLIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0
Christian GABLIN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0
Didier JAGLINE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0
Jean-Claude LOCHIN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0
Nathalie LORET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0
Louis MICHEL	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0
Ludvine MURI	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0
Loïc PEYON	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0
Sandrine PLANCHENAU	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0
Mégane RENOARD-BOUTEMY	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0
Olivier RENOUX	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Jean-Claude LOCHIN
Frédéric RONDEAU	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0

M. Louis MICHEL déclare la séance ouverte à 20h15 et procède à l'appel. Le quorum est respecté avec 13 présents et un pouvoir soit 14 votants. Mme Sandrine PLANCHENAU est nommée secrétaire de séance. Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du **15 février 2024** est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

Approbation du PV du conseil municipal du 15 février 2023
Présentation des devis engagés et signés par le Maire dans le cadre de sa délégation de signature
Droit de préemption urbain

URBANISME

Modification PLUI N°4
Clos des Mesliers tranche 2 Maîtrise d'œuvre

FINANCES

Validation tarification casse mobilier urbain salle des fêtes
Clos des Mesliers tranche 2 prix de vente m2
Budget principal et budget annexe du Clos des Mesliers

- Compte financier unique
- Affectation du résultat

▪ Budget primitif 2024

Divers :

Projet dates prochaines réunions du conseil municipal :

- 11 avril à 20h15
- 23 mai à 20h15
- 20 juin à 20h15
- Questions diverses

N°91 COMPTE-RENDU DES DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Exécution et passation des marchés de fournitures et de services alinéa 4, article L.2122-22 du CGCT

Objet	Entreprise retenue	Montant HT	Imputation budgétaire (Chapitre/Opération-Compte)
Fonctionnement			
Location nettoyeur haute pression	LOXAM	393,65 €	011- 613
Support drapeaux	ABC Métallerie	254.68 €	011- 60632
Peinture 18 rue de Bretagne	Colorisme	550.00 €	011- 615228

Droit de préemption urbain alinéa 15, art.L.2122-22, CGCT

N°	Adresse du terrain	Section cadastrale
2024-02	26 rue du Maine	AB 439

N°92 URBANISME
Modification PLUI N°4

RAPPORTEUR : Louis MICHEL

Délibération 2024-05

Monsieur le Maire présente les documents qui ont été envoyés aux conseillers municipaux avec la convocation.

Le Conseil Municipal, n'a pas d'observations particulières à formuler et prend acte des projets dans cette modification N°4 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

N°93 URBANISME
Maîtrise d'oeuvre Clos des Mesliers Tranche 2

RAPPORTEUR : Louis MICHEL

Délibération 2024-06

Monsieur le Maire présente les deux propositions reçues concernant la maîtrise d'oeuvre pour la tranche 2 du lotissement du Clos des Mesliers, Kaligéo et Arnaud Legendre.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré valide la proposition de Arnaud Legendre pour un montant de 18 000 € HT pour la maîtrise d'oeuvre de la tranche 2 du lotissement du Clos des Mesliers.

Et charge Monsieur le Maire de signer les documents liés à ce marché.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

N°94**FINANCE****Tarification salle des fêtes casse mobilier urbain**

RAPPORTEUR : Louis MICHEL

Délibération 2024-07

Monsieur le Maire présente la liste du mobilier urbain pour les locations de salles, cette liste sera jointe au contrat de location et facturé en cas de casse aux locataires des salles.

Luminaire extérieur	550 € HT
Banc	580 € HT
Banquette	765 € HT
Cendrier	180 € HT
Grand portail coulissant	3000 € HT
Portail 2 battants	1200 € HT
Panneau rigide	55 € HT

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

N°95**FINANCE****Clos des Mesliers Tranche 2 prix de vente au m2**

RAPPORTEUR : Louis MICHEL

Délibération 2024-08

Les travaux de viabilisation de la tranche 2 du lotissement du Clos des Mesliers vont pouvoir commencer. Il convient de déterminer le prix de vente des lots en vue de leur commercialisation.

Le montant de l'opération est estimé à 661 000 € pour une superficie à commercialiser de 7830 m2 pour 15 lots dont un habitat collectif, ce qui correspond à un prix de revient de 84,42 TTC.

Sachant que ce lotissement est assujéti à la TVA, la commune devra s'acquitter de la TVA.

Le Prix de vente proposé est de 65 € HT soit 78 € TTC.

Le conseil municipal, après délibération,

Considérant le prix de revient de l'opération,

- *Décide de vendre des lots au prix de 65 € HT le m2 sur les 14 lots sauf pour le lot réservé à l'habitat collectif. Le tarif sera fixé ultérieurement avec le prestataire en charge de ce projet.*
- *Autorise le Maire à signer les actes de vente ainsi que toutes les pièces nécessaires pour la vente des lots.*

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

N°96**FINANCE**

Vote des CFU reporté sur la prochaine réunion.

N°97**FINANCE****Reprise anticipée résultat du Budget principal 2023**

RAPPORTEUR : Louis MICHEL

Délibération 2024-09

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'instruction comptable prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif.

Cette année la commune s'est portée volontaire pour le Compte Financier Unique qui va remplacer le compte de gestion et le compte administratif. Ce compte financier unique n'a pas pu être produit avant la date de vote du budget primitif.

Le permet de reporter au budget de manière anticipée les résultats de l'exercice antérieur.

Ces résultats doivent être justifiés par :

- ✓ *Une fiche de calcul prévisionnel*

- ✓ Les états des restes à réaliser au 31 12 2023
- ✓ Une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget.

<u>Section de fonctionnement</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>	<u>Solde + ou -</u>
Résultat de l'exercice	437 300.09€	545 542.97 €	108 242.88 €
Résultat antérieur		425 654.59 €	425 654.59 €
Résultat à affecter			533 897.47 €

<u>Section d'investissement</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>	<u>Solde + ou -</u>
Résultat de l'exercice	126 340.90 €	131 131.22 €	4 790.32 €
Résultat antérieur		2115.62 €	2115.62 €
Excédent à reporter			6 905.94 €

<u>Reste à réaliser au 31/12/2023</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>	<u>Solde + ou -</u>
Fonctionnement	33 676.23 €		- 33 676.23 €
Investissement	62 434.39 €	26 103.31 €	- 36 331.08 €

<u>Reprise anticipée</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Investissement		
Affectation 1068	(=- 36 331.08 € +6 905.94 €)	29 425.14 €
Fonctionnement		
Report excédent	(=533 897.47 € -29 425.14 €)	504 472.33 €

Si le compte financier unique fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire.

L'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif, ainsi que le détail des restes à réaliser.

Le conseil municipal, après délibération,

Considérant le prix de revient de l'opération,

- Constate et approuve les résultats anticipés de l'exercice 2023 présentés ci-dessus ;
- Décide d'affecter l'excédent de clôture de la section de fonctionnement de la façon suivante :
 - 29 425.14 € au compte Investissement R 1068 du budget principal 2024
 - 504 472.33 € au compte Fonctionnement R 002 du budget principal 2024
- Autorise le Maire à exécuter la présente délibération et à signer les pièces s'y rapportant.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

N°98

FINANCE

Budget primitif du budget principal et du budget annexe du Clos des Mesliers 2024

RAPPORTEUR : Louis MICHEL

Délibération 2024-10

Selon les articles L.1612-1 et L.1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le budget doit être voté avant le 15 avril ou le 30 avril les années de renouvellement des assemblées délibérantes.

La commune vote son budget primitif en tenant compte de la reprise des résultats de l'exercice 2023, de l'affectation de ces résultats par anticipation et de la reprise des restes à réaliser.

Le Conseil municipal doit se prononcer sur le vote du budget primitif 2024. L'équilibre par section du budget primitif 2024 s'établit comme suit par chapitre :

Vu l'article L.1612-1, L-1612-2 et L-1612-3 du CGCT ;

Vu l'article 2121-7 du CGCT ;

Vu la délibération DCM 2023 à la mise en place de l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu la délibération DCM 2024 09 relative à la reprise anticipée des résultats 2023 ;

BP 2024 Budget principal

INVESTISSEMENT						
DEPENSES		2023	2024	RECETTES		
chapitre	Intitulé			chapitre	Intitulé	
001	Déficit antérieur reporté			001	Excédent antérieur reporté	2 115,62 €
16	Emprunt et dettes assimilées	20 500,00 €	41 000,00 €	16	Emprunt et dettes assimilées	86 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles	78 289,00 €	4 080,00 €	021	Virement de la section de fonctionnement	245 597,63 €
21	Immobilisations corporelles	183 400,24 €	380 051,59 €	10	Dotations participation	16 529,73 €
23	Immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €	040	Amortissements immobilisations	17 981,95 €
27	Autres immobilisations financières	112 159,00 €	521 897,00 €	13	Subventions d'investissement	26 103,31 €
041	Opérations patrimoniales	1 580,00 €	0,00 €	041	Opérations patrimoniales	1 580,00 €
				024	Cessions immo	66 468,00 €
				10	Excédent de fonctionnement	28 425,14 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT BP		395 888,24 €	947 028,59 €	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT BP		395 888,24 €

FONCTIONNEMENT						
DEPENSES		2023	2024	RECETTES		
chapitre	Intitulé			chapitre	Intitulé	
011	Charges générales	291 450,00 €	231 963,41 €	002	Excédent antérieur reporté	425 654,59 €
012	Charges de personnel	73 900,00 €	68 700,00 €	70	Produits des services	5 215,00 €
014	Atténuation de produits	32 300,00 €	28 150,00 €	73	Impôts et taxes	348 472,00 €
023	virement de la section de fonctionnement	245 597,63 €	461 277,01 €	74	Dotations participation	90 510,17 €
65	Autres charges de gestion courantes	241 858,18 €	200 900,00 €	75	Autres produits	49 638,00 €
66	Intérêts prêt	6 000,00 €	9 719,97 €	77	mandats annulés ant ou déchéance	500,00 €
67	Charges exceptionnelles	4 000,00 €	1 000,00 €			- €
68	Provision non valeur	7 100,00 €	1 000,00 €			
042	Dotations aux amortissements	17 981,95 €	19 000,00 €			
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT BP		919 987,76 €	1 021 710,39 €	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT BP		919 987,76 €

BP 2024 CLOS DES MESLIERS

INVESTISSEMENT						
DEPENSES		2023	2024	RECETTES		
chapitre	Intitulé			chapitre	Intitulé	
001	Déficit antérieur reporté	77 523,00 €	78 715,00 €	16	Emprunts dettes	112 159,00 €
040	Transfert entre sections	112 159,00 €	521 897,00 €	040	Transfert entre sections	77 523,00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT BP		189 682,00 €	600 612,00 €	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT BP		189 682,00 €

FONCTIONNEMENT						
DEPENSES		2023	2024	RECETTES		
chapitre	Intitulé			chapitre	Intitulé	
002	Déficit antérieur reporté			002	Excédent antérieur reporté	228 468,72 €
011	Charges à caractère général	243 468,72 €	664 977,72 €	70	Produits des services	0,00 €
65	Autres charges de gestion courantes	19 641,00 €	5,00 €	75	Autres produits de gestion	5,00 €
042	Transfert entre sections	77 523,00 €	78 715,00 €	042	Transfert entre sections	112 159,00 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT BP		340 632,72 €	743 697,72 €	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT BP		340 632,72 €

Après en avoir délibéré,

Vote à l'unanimité le budget primitif 2024 en équilibre pour le budget principal et le budget annexe du Lotissement du Clos des Mesliers.

Précise que le présent budget est réputé voté par chapitre sans vote formel sur chacun des chapitres en fonctionnement comme en investissement, conformément à l'article L.2312-2 du code des Collectivités Territoriales.

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

N°99

QUESTIONS DIVERSES

- Prochaine réunion du Conseil municipal le 11 avril 2024 pour le budget.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée le 29 février 2024 2023 à 21h55, le PV peut être dressé.

La Secrétaire de séance, Sandrine Planchenault




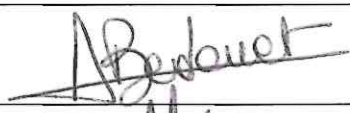
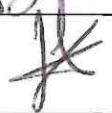
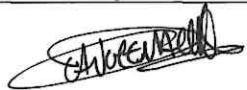



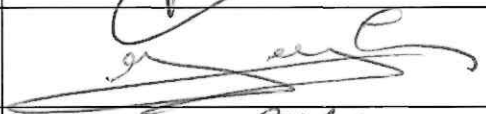



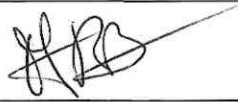
Le Maire, Louis Michel



Liste des délibérations soumises au conseil municipal

Date de la séance	Numéro de la délibération	Objet de la délibération	Décision de l'organe délibérant
Jeudi 23 février 2024	2024-05	Modification PLUI N°4 présentation	A l'unanimité
Jeudi 23 février 2024	2024-06	Maîtrise d'œuvre Clos des Mesliers Tranche 2	A l'unanimité
Jeudi 23 février 2024	2024-07	Tarifification salle des fêtes casse mobilier urbain	A l'unanimité
Jeudi 23 février 2024	2024-08	Clos des Mesliers Tranche 2 prix de vente au m2	A l'unanimité
Jeudi 23 février 2024	2024-09	Reprise anticipée du résultat du Budget principal 2023	A l'unanimité
Jeudi 23 février 2024	2024-10	Budget primitif budget principal et budget annexe Clos des Mesliers	A l'unanimité

Signature du procès-verbal de la réunion du 15 février 2024

Le Maire	
Louis MICHEL	
Les Adjoints	
Annette BEDOUET	
Jean-Claude LOCHIN	
Sandrine PLANCHENAUT	
Les Conseillers Municipaux	
Géraldine BLIN	
Soizic CHEVALLIER	
Christian GABLIN	
Didier JAGLINE	
Nathalie LORET	
Ludivine MURI	
Loïc PEYON	
Mégane RENOUARD-BOUTEMY	
Olivier RENOUX	Absent
Frédéric RONDEAU	